


Transaction Ajout	N° du calendrier 60346	N° de la demande 53	N° de la règle 0470.1	
	Nom de l'organisme Université du Québec à Montréal (UQAM)			

DESCRIPTION		
Titre Prévention et mesures de sécurité	Recueil BCI	N° de la règle ADM-21, RESSMOB-8, SÉCU-1, 2, 4, 5, 6, 7
Processus / Activité Prévention et mesures de sécurité	Code de classification 470	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Service de la prévention et de la sécurité		
Description et utilisation Informations concernant l'organisation des activités de prévention et des mesures de sécurité à adopter à l'Université en cas de situation d'urgence. Ces informations portent sur la gestion des opérations, les analyses de risque et technologies de sécurité, les investigations et la prévention et les interventions contre les incendies.		
Types de documents plan de mesures d'urgence; procédure; rapport; programme de prévention; rapport d'inspection; dossier d'enquête; rapport d'événements SIRAPE; plan; document de support; relevé du centre opérationnel de sécurité (COS); statistique des patrouilles; rapport journalier; rapport de rondes; rapport des répartiteurs; compte-rendu; feuille de route; registre des alarmes; liste des exercices d'évacuation; liste des équipes de secouristes; liste de contrôle; registre d'accès; registre de gestion des demandes; formulaire d'autorisation à déverrouiller une serrure; formulaire d'accès aux locaux; permis de travail à chaud; vidéo de protection		
Documents essentiels : Oui Documents confidentiels : Oui		
Références juridiques Politique no 25 de prévention et de sécurité.		
Remarques générales		

DÉLAI DE CONSERVATION									
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation		Période d'utilisation des documents				Disposition	
				Actif		Semi-actif		Inactif	
04701P	Principal	DM, PA		888	R1	0		Tri	R2
04701S	Secondaire	DM, PA		2		0		Destruction	

Remarques relatives au délai de conservation

R1 : Conservation 5 ans ou jusqu'au remplacement par une nouvelle version ou aussi longtemps que les informations sont utiles. Les rapports d'enquête sont conservés 10 ans après l'événement. Les enregistrements de vidéo de surveillance sont détruits après 21 jours.;R2 : Conservation du plan des mesures d'urgence, des procédures et des programmes de prévention et d'intervention. Élimination des rapports journaliers et autres documents liés aux opérations, objets trouvés, patrouilles et exercices d'évacuation.

Document annexé : [Non](#)